

Ministère de la Santé et de la Prévention, 14 avenue Duquesne, 75350 Paris SP 07

Registre de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS)

Adresse d'exercice des droits : dgos-rgpd@sante.gouv.fr

Intitulé	Finalités	RT	Données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
Agrément des écoles d'ostéopathie (AEO) et de chiropraxie (AEC)	Instruire et émettre un avis sur les demandes d'agrément des écoles d'ostéopathie et de chiropraxie	DGOS	Données d'identité Extrait de casier judiciaire Coordonnées Informations d'ordre professionnel Numéro RPPS / Adeli	Publics ciblés par l'agrément	DGOS Les membres de la commission nationale d'agrément dont la liste est fixée par le décret 2018-90 Les agences régionales de santé (ARS) en cas d'inspection
Annuaire Bureau Innovation et recherche clinique (PF4)	Echange avec les partenaires externes du bureau	DGOS	Noms, prénom, coordonnées et structure d'appartenance	Partenaires concernés par les échanges constituant la finalité du traitement Opérateurs, établissements, experts et autres titulaires de contrats professionnels	Interne à la DGOS

				échangeant avec le bureau concerné	
Annuaire pour la gestion des actes hors nomenclatures	Mettre à jour les actes de biologies et d'anatomopathologies inscrits au Recueil des actes innovants hors nomenclatures (RIHN) et sur la liste complémentaire qui font l'objet d'un financement au titre des missions d'intérêt général financées au titre de la dotation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale	DGOS	Données d'identité Coordonnées	Des professionnels de santé siégeant dans les conseils nationaux professionnels (CNP), des professionnels de santé des filières maladies-rares et des professionnels des industries de santé	Haute Autorité de Santé (HAS) Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) Les autres directions des ministères sociaux
Annuaire du cabinet de la DGOS	Gestion des réunions et de l'agenda de la directrice générale Concertation et consultation	DGOS	Données d'identité Coordonnées Informations d'ordre professionnel	Agents des ministères sociaux Partenaires du champ de la santé (présidents des fédérations hospitalières, présidents des conférences hospitalières, les élus des syndicats de la fonction hospitalière, etc.) Administrations figurant dans l'annuaire du cabinet de la DGOS	Interne aux ministères sociaux

Appel à projets coopération hospitalière internationale	Instruction des demandes de financement des appels à projets en matière de coopération hospitalière internationale	DGOS	Coordonnées Noms, prénoms, professions	Professionnels de santé	Instructeurs de l'appel à projets issus de différentes organisations (DGOS, DGS, MEAE, AFD, EHESP, HAS, Expertise France).
AUDE	Traitement des dossiers ayant pour objet de délivrer des autorisations d'exercice aux professionnels de santé ayant déposé un dossier de demande d'autorisation d'exercice, conformément à ce que prévoit la directive des qualifications professionnelles.	DGOS	Données d'identité Adresse Diplôme Attestation valant autorisation d'exercice dans un autre état Autres documents permettant l'attestation l'expérience professionnel du candidat Informations d'ordre professionnel	Les professionnels de santé exerçant dans un autre Etat membre de l'Union européenne et souhaitant exercer en France	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
Banque Nationale Alzheimer (BNA)	Rassembler des données relatives au diagnostic et à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées et	DGOS	Données d'identité Coordonnées	Patients des consultations mémoire	Les personnels des consultations mémoire et des centres mémoires de ressources et de recherche ainsi que les spécialistes des consultations mémoires libérales labellisées par les agences régionales de santé, spécialement

	<p>de les mettre à disposition à des fins de :</p> <p>1° Surveillance épidémiologique de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées ;</p> <p>2° Recherche, d'étude ou d'évaluation dans le domaine de la santé ;</p> <p>2° Pilotage stratégique et médical de l'offre diagnostique au travers d'indicateurs d'activités des consultations mémoire et des consultations mémoire ressources et recherche.</p>		<p>Informations d'ordre professionnel</p> <p>Durée de conservation : 20 ans</p> <p>Les données relatives aux consultations mémoire et centres mémoire ressources et recherche qui assurent la prise en charge du patient :</p> <p>identification de la structure, nom de la consultation mémoire, identité du responsable, type de consultation mémoire, labellisation par les agences régionales de santé</p> <p>Informations de connexion</p> <p>Durée de conservation : 3 ans</p>		<p>habilités par les directeurs généraux des agences régionales de santé, pour l'enregistrement et la consultation des données dans la BNA.</p>
--	---	--	--	--	---

Centre IOA	<p>Fichier contacts des responsables des centres Infections Ostéo-Articulaires complexes (IOA)</p> <p>Etablir une liste d'e-mails des personnes responsables des centres IOA</p>	DGOS	<p>Coordonnées</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p>	<p>Responsables des centres IOA</p> <p>Autres administrations concernées par le traitement</p>	Interne aux ministères sociaux
<p>Comité national de l'organisation sanitaire et sociale</p> <p>CNOSS</p>	<p>Mailing-liste des membres du CNOSS</p> <p>Liste des membres du CNOSS</p> <p>Organisation et fonctionnement du CNOSS (renouvellement du mandat des membres, convocations aux séances, envoi de l'ordre du jour, du règlement intérieur, des recours hiérarchiques, des projets de texte, des rapports, des PV et de tout autre élément nécessaire à l'examen des dossiers)</p>	<p>MSS-DGOS-SDR-R3</p> <p>DGOS</p> <p>Bureau des plateaux techniques et prises en charge hospitalières aiguës</p>	<p>Données d'identité</p> <p>Coordonnées</p>	<p>Conforme à la composition du CNOSS prévue par l'article R6122-4 du code de la santé publique</p> <p>Candidats</p> <p>Le cas échéant les partenaires et les autres administrations concernés par le traitement</p>	Interne aux ministères sociaux
Collecte des pièces ARS - PNRR DGOS	Gestion et contrôle de la mesure C9.12 modernisation et restructuration des	DGOS	Noms et prénoms des agents figurant dans les	Agents des ARS	DGOS

	<p>hôpitaux et de l'offre de soins</p> <p>Efficience des établissements</p>		<p>documents internes</p> <p>adresse mail et numéro de téléphone professionnel des agents figurant dans les documents internes et adresse postale des entités.</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p> <p>Durée de conservation : 14 ans</p> <p>Numéro SIRET et FINESS des entités</p>		
<p>Commission équivalence fonction publique hospitalière (FPH)</p>	<p>Gestion du personnel</p>	<p>DGOS</p>	<p>Données d'identité</p>	<p>Candidats</p>	<p>Interne aux ministères sociaux</p>
<p>Contact Concertation Santé</p>	<p>Gestion des publics faisant l'objet des concertations</p>	<p>DGOS / SGMAS</p>	<p>Données d'identité Coordonnées</p>	<p>Hiérarchie, agents</p>	<p>Interne aux ministères sociaux</p>

	<p>Fiche contacts et de concertation sociétés de santé</p> <p>Organisation de réunions, de consultations et de concertations</p>		<p>Informations d'ordre professionnel</p>	<p>Partenaires concernés le cas échéant par le traitement</p> <p>Administration et autorités publiques : HAS, CNAM, les autres directions d'administration</p>	
CSPM CSFPH	<p>Gestion des personnels suivants :</p> <p>Membres du Conseil Supérieur des Personnels Médicaux</p> <p>Membres du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière</p>	DGOS	<p>Données d'identité</p> <p>Coordonnées</p> <p>Informations d'ordre financier et économique</p>	Organisations syndicales	<p>Interne aux ministères sociaux</p> <p>ARS pour les établissements relevant de leur champ</p> <p>Organisations Syndicales</p>
DG CHR_CHU	Gestion RH des contrats de DG de CHU	DGOS	Données d'identité	Hiérarchie, agents	Interne aux ministères sociaux
Dispostock	<p>Suivre les stocks de produits (dispositifs médicaux, équipements de protection individuelle) médicaments et équipements en tension dans les ES et ESMS en vue de faciliter leur régulation (déploiement stocks stratégiques de l'Etat</p>	DGOS	<p>Nom et prénom, adresse mail et numéro de téléphone, établissement d'appartenance</p> <p>Durée de conservation : 6 ans si compte inactif pour les</p>	<p>Utilisateurs de dispostock (authentifiés via Plage) + les référents des points de livraison</p>	<p>PUI aux établissements de santé Santé publique France</p> <p>Interne aux ministères sociaux</p>

	et/ou dépannage organisé par les ARS)		utilisateurs et au fil de l'eau et tous les 3 ans pour les référents des points de livraison		
Dossier communication	Communication externe concernant la prise de fonction des collaborateurs de la DGOS Communication interne alimentant le trombinoscope de la DGOS	DGOS	Données d'identité Informations d'ordre professionnel	Collaborateurs de la DGOS	Réseaux sociaux pour la communication externe DGOS pour la communication interne
Dossier de contentieux Bureau Efficience des établissements de santé publics et privés (PF1)	Gestion des contentieux de la part des établissements de santé et organismes publics	DGOS	Données d'identité Informations d'ordre professionnel	Particuliers et personnes morales parties à un contentieux Agents publics dans la limite de leurs attributions Juridictions Autorités administratives ou publiques et experts concernés	Interne aux ministères sociaux
Déclaration d'équipe pour la mise en œuvre d'un protocole de coopération (COOP-PS)	Le dispositif déroge juridiquement au droit commun pour l'exercice des professions de santé et cela nécessite de recueillir des données personnelles permettant d'identifier les	DGOS	Coordonnées Données d'identité Numéro d'enregistrement professionnel	Tous les professionnels de santé	ARS CNAM DGOS

<p>(bureau Exercice et déontologie des professionnels de santé (-RH2)</p>	<p>PS qui dérogent aux textes juridiques concernant leur profession. Les PS sont des professions réglementées engageant une responsabilité pénale qui justifient de s'assurer de l'identité d'un PS qui va pratiquer une activité médicale auprès d'une personne.</p>		<p>Copie de pièce d'identité et de carte professionnelle</p>		
<p>Effectifs et rémunérations des professionnels de santé salariés</p>	<p>Etudes et analyses à partir des données des déclarations sociales employeurs (DADS puis DSN) : bases INSEE (SIASP et BTS)</p> <p>Suivre les effectifs et la masse salariale des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ; réaliser des analyses d'impact selon les politiques publiques envisagées par les bureaux métiers</p>	<p>DGOS</p>	<p>Données d'identité Eléments de rémunération, caractéristiques des employeurs et contrats de travail</p> <p>Informations d'ordre financier et économique</p> <p>Données de localisation</p>	<p>Salariés des établissements sanitaires et médico-sociaux, publics et privés</p>	<p>Interne aux ministères sociaux</p>
<p>ENQUETE Orientation des mineurs victimes en UAPED ou en salle MELANIE</p>	<p>Evaluer les parcours et l'articulation de ce dispositif avec celui des salles Mélanie, afin d'aboutir à des</p>	<p>DGOS</p>	<p>Coordonnées</p> <p>Contacts et coordonnées professionnelles</p>	<p>Référents police ou gendarmerie</p>	<p>DGOS</p> <p>Direction générale de la Police Nationale (DGPN)</p>

	préconisations nationales d'orientation en 2024				Direction générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN)
Enquête sur les effectifs et budgets consacrés par les établissements aux aumôneries	Connaitre l'évolution des effectifs et des budgets par cultes	DGOS	Établissement, nombre de personnes formées, effectif bénévole, effectif contractuel, budget Durée de conservation : 15 ans	Aumôniers de la fonction publique hospitalière	Ministère de l'intérieur Chercheurs, journalistes, pour certaines données partielles, fournies sur demande justifiée, le cas échéant autres administrations intéressées
Espaces éthiques	Suivre les activités des 15 espaces de réflexion éthiques régionaux (ERER) , financés par la DGOS.	DGOS	Données d'identité Coordonnées CHU de rattachement et poste occupé	Membres des espaces éthiques	Interne aux ministères sociaux
Ethique des professionnels de santé (EPS)	Ethique des professionnels de santé Traitement dématérialisé des conventions dans le cadre des dérogations de l'article L. 1453-7 du code de la santé publique soumis au contrôle des ordres des professions de santé (sauf médecins) ou	DGOS	Coordonnées Informations d'ordre professionnel	Hiérarchie, agents	Professionnels/étudiants/associations concernés

	des agences régionales de santé				
FORFAIT MRC	<p>Annuaire / mailing-listes des groupes de travail techniques dans le cadre du FORFAIT MRC</p> <p>Animation de groupes de travail techniques pour conduire une réforme du financement</p>	MSS-DGOS	<p>Coordonnées</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p>	<p>DGOS : Hiérarchie, agents</p> <p>Partenaires : fédérations hospitalières, associations de patients, CNP de néphrologie, Syndicat des néphrologues libéraux, SFNDT</p> <p>: ATIH, CNAM, ARS, HAS</p>	Interne aux ministères sociaux
Fusion DAC	<p>Animation de groupes de Travail techniques, informations et réponses aux demandes</p> <p>Pilotage des dispositifs d'appui à la coordination</p> <p>Ces éléments viennent prioritairement en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des situations complexes liées notamment à des personnes cumulant diverses difficultés. les professionnels bénéficient</p>	<p>DGOS</p> <p>SGMAS</p>	<p>Données d'identité</p> <p>Coordonnées</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p>	<p>Hiérarchie, agents</p> <p>Usagers</p> <p>Partenaires experts en méthodes</p> <p>Fournisseurs</p> <p>Le cas échéant, autres administrations ou organismes publics intéressés</p>	Interne aux ministères sociaux

	d'une information, d'un appui à l'orientation, etc.				
Gestion des appels à projets de recherche	Gestion de l'évaluation et du suivi des projets de recherche financés par le ministère de la santé et de la prévention (DGOS)	DGOS	Coordonnées Réponse aux appels à projets Questionnaire rempli par les intéressés Contact des personnels administratifs gestionnaires	Candidats aux appels à projets de recherche, personnels administratifs gestionnaires du dispositif	Membres des jurys
Gestion des demandes des usagers	Gestion des demandes des usagers i) Répondre aux demandes des usagers en interface avec les ARS ii) Etablir un bilan statistique du nombre de demande(s) et de leur(s) motif(s)	DGOS	Données d'identité Coordonnées Informations d'ordre personnel Informations d'ordre financier et économique	Usagers	Interne aux ministères sociaux Interministériel ARS
GT Centres De santé	Groupes de Concertation des Centres De santé (GCCDS) Concertation des personnes concernées sur	DGOS	Données d'identité Coordonnées	Hiérarchie, agents Usagers Partenaires dont l'expertise est nécessaire	DGOS HAS, CNAM, les autres directions des ministères sociaux concernées

	les conditions de promotion du développement des centres de santé		Informations d'ordre professionnel		
Groupes de travail Télésanté	Groupes de travail Télésanté Pilottage de la Télésanté	DGOS	Données d'identité Coordonnées Informations d'ordre professionnel	Hiérarchie, agents Usagers Partenaires concernés (apports de méthodes, d'expertises) Le cas échéant autres administration ou organismes publics parties prenantes Membres des groupes de travail	Interne aux ministères sociaux
HCPP DPI	Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP) Traiter les données des DPI et coordonnées des membres 1- Ces données ont été fournies dans le cadre des déclarations personnelles d'intérêts complétées sur le site unique par chaque membre. Ces données ne	DGOS	Données d'identité Coordonnées Informations d'ordre professionnel Moyens de paiement Informations d'ordre financier et économique	Représentants des professionnels de santé Représentants des ordres professionnels Hiérarchie, agents	Interne aux ministères sociaux

	<p>figurent que sur ce système d'information.</p> <p>2- Disposer d'adresses mails pour échanger des messages et des documents relatifs au HCPP</p>				
<p>Hébergement temporaire non médicalisé (HTNM)</p>	<p>Annuaire / mailing-listes des groupes de travail techniques dans le cadre des travaux relatifs à la généralisation des hébergements temporaires non médicalisés (article 59 LFSS 2021)</p> <p>Animation des groupes de travail techniques</p>	<p>MSS-DGOS</p>	<p>Coordonnées</p>	<p>Hiérarchie, agents</p> <p>Partenaires / Parties prenantes : fédérations hospitalières notamment</p> <p>ARS</p>	<p>Interne DGOS</p>
<p>Le Programme de modernisation des systèmes d'information et de télécommunication des services d'aide médicale urgente Programme SI-SAMU</p>	<p>Moderniser les outils des services d'aide médicale urgente</p>	<p>DGOS-ANS et établissements de santé siège de SAMU</p>	<p>Coordonnées</p> <p>Données médicales (notamment l'enregistrement de l'appel)</p>	<p>Requérants du 15 et 116-117</p> <p>Tous les requérants du CRRA-15 (centres de régulation et de réponses aux appels)</p>	<p>Les professionnels de santé du centre 15</p>

MAD	Gestion des mises à dispositions syndicales nationales	DGOS	Informations d'ordre professionnel Etat civil Situation administrative Bulletin de paie	Agents concernés (personnel médical et non médical)	Interne aux ministères sociaux ARS pour les établissements relevant de leur champ Etablissement dont relève l'agent OS
Medlé	Medlé est une plateforme qui permet aux structures de médecine légale de consigner l'activité réalisée sur réquisition judiciaire et les personnels affectés	DGOS	Données d'identité Pour les données des utilisateurs : la durée des fonctions prévoyant la saisine dans Medlé les autres données sont conservées 3 ans Numéro de PV de réquisition des personnes ayant bénéficié d'une consultation dans un service de médecine légale Numéro de dossier interne au	Les utilisateurs du SI MedLé (personnel médical et non-médical des structures de médecine légale, agents des ministères de la santé, de la justice et de l'intérieur, des ARS et des tribunaux de grande instance) Personnes ayant bénéficié d'une consultation médico-légale au sein de l'une des 46 structures du schéma directeur de la médecine légale	Administrations centrales des ministères de l'Intérieur, de la Justice et la Santé

			<p>service de médecine légale</p> <p>Coordonnées Informations d'ordre personnel</p> <p>Type d'infraction en cause</p> <p>Tranche d'âge (0- 2ans, 3 -17 ans, plus de 18 ans), sexe</p>		
Mise sous administration provisoire (MSAP)	Gestion du dossier constitutif d'une Mise sous Administration provisoire (MSAP)	DGOS	<p>Données d'identité</p> <p>Informations d'ordre personnel</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p>	Agents des ARS	Interne aux ministères sociaux
Observatoire National des violences en milieu de santé (ONVS)	<p>Répertorier et analyser les signalements de violence (atteintes aux personnes et aux biens) en milieu de santé suite aux signalements des établissements et des libéraux (ville, hôpital).</p> <p>Proposer à un niveau national des actions pour</p>	DGOS	<p>Coordonnées Lieu de réalisation des violences</p> <p>Déclaration anonyme exceptée pour les libéraux des professions de santé à ordre qui</p>	Personnels de santé, autres personnes victimes (patients, résidents, accompagnants, familles, prestataires...)	<p>DGOS : seule entité à avoir accès à tous les signalements.</p> <p>Les établissements ont la connaissance de leurs seuls signalements.</p> <p>Les ordres professionnels de santé n'ont accès qu'aux seuls signalements des membres de leur profession.</p>

	<p>prévenir et lutter contre les violences. Un rapport annuel présente les chiffres et les analyses des signalements.</p>		<p>peuvent, s'ils y consentent, transmettre des données personnelles à leur ordre pour être recontactés (nom, prénom, numéro RPPS ou ADELI, téléphone, e-mail). La déclaration peut également rester anonyme</p> <p>Durée de conservation : 5 ans à compter de la déclaration avant archivage</p> <p>Informations de connexion</p> <p>Durée de conservation : 1 an pour les données d'hébergeur conformément au décret n°2011-219 du 25 février 2011 et 13 mois pour les cookies</p>		<p>Les ARS n'ont accès qu'à des statistiques de leur ressort géographique.</p>
--	---	--	--	--	--

Personnels hospitalo-univ	<p>Recensement et gestion de l'entrée et de la sortie de corps dans le cadre de la révision annuelle des effectifs hospitalo-universitaires</p> <p>Gestion des situations disciplinaires individuelles et des contentieux</p> <p>Le bureau dispose donc d'un pouvoir d'appréciation de ces faits pour vérifier l'utilité ou non de saisir la juridiction disciplinaire des HU</p>	DGOS	<p>Données nominatives individuelles</p> <p>Données de carrière (situation administrative).</p> <p>Faits de nature disciplinaire</p>	<p>Les professionnels de santé suivants :</p> <p>Professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-P), maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers (MCU-PH), praticiens hospitaliers universitaires (PHU), assistants hospitaliers universitaires (AHU) et chefs de cliniques des universités-assistants hospitaliers (CCU-AH)</p>	Interministériel
PHAREL	Remontée des résultats aux élections des CSE et CAPD des établissements de la FPH	DGOS	<p>Nom, prénom adresse mail professionnelle et téléphone des personnes autorisées à contrôler les résultats</p> <p>Le cas échéant, modalités de connexion</p>	Personnel en ARS et au sein des établissements de santé et médico-sociaux	Interne aux ministères sociaux ARS pour les établissements relevant de leur champ
PILO 360	Mettre à disposition des tableaux de bord et gérer les accès aux tableaux de bord	DGOS	Contacts et coordonnées professionnelles	SIIMOP ONVS	Interne aux ministères sociaux

<p>Pilotage des Rapports d'Activité des Missions d'Intérêt Général (PIRAMIG)</p>	<p>PIRAMIG est une plateforme informatique permettant de collecter, d'analyser et de comparer les rapports d'activité de missions répondant à un objectif d'intérêt général assurées par des établissements de santé.</p> <p>Les informations nominatives permettent de créer les comptes d'accès à la plateforme et de communiquer les informations afférentes aux campagnes de collecte</p>	<p>DGOS</p>	<p>Données d'identité Coordonnées</p>	<p>Les utilisateurs de l'application (ES)</p> <p>Directions d'établissement</p> <p>ARS</p> <p>Agences et administrations nationales en fonction des thématiques (DGOS, DGS, ANSM)</p>	<p>Interne aux ministères sociaux Interministériel</p>
<p>Plateforme numérique du Service d'accès aux soins (SAS)</p>	<p>La mise en œuvre de la PF SAS entraîne des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité la mise à disposition des coordonnées et des plages de disponibilité des professionnels de santé qui proposent des créneaux horaires pour des soins non programmés auprès des professionnels de santé impliqués dans l'orientation du patient vers une prise en charge</p>	<p>DGOS</p>	<p>Pour les utilisateurs et administrateurs : adresse mail, rôle au sein de la plateforme SAS, ville, département et territoire (champs obligatoires), numéro RPPS/Adeli le cas échéant, et nom, prénom, région (champs facultatifs)</p>	<p>Les utilisateurs de la PF SAS (c'est-à-dire les délégataires, les professionnels ou les régulateurs qui utilisent la PF SAS).</p> <p>Les personnes sous le contrôle des Administrateurs territoriaux (les Services d'Accès aux Soins, l'Agence Régionale de Santé et/ou le Groupement régional d'appui au développement de l'e-</p>	<p>1° Internes au ministère : Délégation au numérique en santé</p> <p>2° Les administrateurs territoriaux (ARS/GRADeS) pour la création et la gestion des comptes utilisateurs ;</p> <p>3° L'Agence du numérique en santé pour la création, l'hébergement et la gestion des comptes de la plateforme ;</p>

	<p>dans le secteur ambulatoire.</p>		<p>Lors de l'utilisation du formulaire de contact : nom, prénom, mail.</p> <p>Pour les utilisateurs lors de la création d'un compte : Profession (champ facultatif)</p> <p>Pour les professionnels de santé: Profession, spécialité le cas échéant, adresse(s) professionnelle(s), numéro de téléphone professionnel, les plages de disponibilité associées aux professionnels de santé pour les créneaux de soins non programmés ;</p> <p>Pour les professionnels agissant sous la responsabilité de professionnels de santé, l'information de rattachement</p>	<p>Santé) qui utilisent la PF SAS.</p> <p>Les personnes sous le contrôle de l'ANS qui gèrent les comptes des Administrateurs territoriaux et les comptes des utilisateurs.</p>	
--	-------------------------------------	--	--	--	--

			<p>aux professionnels de santé ;</p> <p>Données de localisation Les coordonnées géographiques (latitude et longitude) de l'internaute, via son adresse IP ou HTML5 si l'internaute a accepté de partager sa géolocalisation.</p> <p>Traces fonctionnelles (données relatives à l'accès, la modification d'un dossier, etc.) : un suivi des modifications est fait en back-office de la PF SAS</p> <p>Traces techniques : logs techniques</p> <p>Traceurs : la liste exhaustive des cookies figure dans</p>		
--	--	--	--	--	--

			la politique des gestions des cookies		
<p>Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information- Système National des Données de Santé (PMSI -SNDS)</p>	<p>Etude et analyse à partir des données du PMSI et du SNDS.</p> <p>Finalité : analyses de l'activité de soins ville et hôpital pour les bureaux de la DGOS ; consommations de médicaments et de dispositifs médicaux Sous-finalité : respect du RGPD via des fiches de déclaration des traitements réalisés, dont la durée de conservation est fixée à 10 ans.</p>	DGOS	<p>Informations d'ordre personnel</p> <p>Données de localisation</p> <p>Données de facturation de soins dispensés par les professionnels de santé (en établissement de santé et / ou en libéral), remboursés par l'assurance maladie (prestations, actes, produits de santé)</p>	Usagers du système de santé (patients)	Interne aux ministères sociaux
<p>Publication de la liste des aumôniers régionaux du culte musulman</p>	<p>Rendre applicable le droit à l'exercice du culte dans les établissements</p>	DGOS	<p>Données d'identité et coordonnées en fonction de la mise à jour des données par l'aumônier national (nom, prénom, adresse mail et</p>	Aumôniers régionaux du culte musulman	Etablissements de la fonction publique hospitalière via une note d'information

			téléphone et région de rattachement)		
Rapport d'activité et du budget prévisionnel » des conseils nationaux professionnels reconnu par arrêté conformément à l'article R4021-1 et l'article D4021-1-1 (Direction Rh) du code de la santé publique	Dans le cadre du versement annuel de leur dotation financière prévue par leur convention pour remplir leurs missions conformément à l'article D4021-2 et suivants jusqu'à l'article D.4021-4-1 du code de la santé publique	DGOS	Coordonnées d'identification de la structure et membres de leur bureau national Les autres données collectées concernent l'activité du CNP qui ne présentent pas de caractère personnel	Les représentants du bureau national de chaque CNP	DGOS DSS CNAM
Recensement des coordonnées de référents	Recenser les référents thématiques (pathologies chroniques et santé mentale) auprès de différentes structures (ES, ARS), leurs conditions de nomination et leur activité	DGOS	Coordonnées Contacts et coordonnées professionnelles	Référents handicap au sein des établissements de santé	ARS, ES
Recours hiérarchiques du CNOSS	Gestion des accusés de réception des recours hiérarchiques, demande d'information auprès des	MSS-DGOS-	Données d'identité Coordonnées	Hiérarchie, agents Candidats	DGOS

	<p>ARS, instruction des recours, rédaction des rapports CNOSS, envoi de l'ordre du jour des séances Cnoss, des recours hiérarchiques aux membres du CNOSS et des tableaux de bord/suivi.</p> <p>Rédaction de notes internes.</p> <p>Notification des décisions ministérielles aux requérants.</p>			<p>Requérants</p> <p>Usagers : titulaire d'autorisation sanitaire ou demandeur d'autorisation refusée</p> <p>ARS</p> <p>Membres de CNOSS mentionnés à l'article R.6122-4 du code de la santé publique</p>	
Recueil activité des CSO - SR5	<p>Permettre de dresser un état des lieux et un suivi de l'évolution de l'activité de ces centres rattachés à des établissements de santé, eu égard aux missions spécifiques qui leur sont confiées et décrites dans le cahier des charges national des CSO</p>		<p>Coordonnées Contacts et coordonnées professionnelles</p>	<p>Personnels administratifs et médicaux des CSO</p>	<p>CSO, ARS et administration centrale</p>
Registre gestion locale RH	<p>Traitement de gestion de proximité des ressources humaines et des affaires générales (BRHAG) : Gestion administrative, financière, des carrières et de la mobilité, formation, conditions de travail,</p>	<p>DGOS</p>	<p>Données d'identité Coordonnées Vie personnelle</p>	<p>Les agents de la DGOS et ses apprentis, Les candidats à un poste à la DGOS Les prestataires</p>	<p>Interne aux ministères sociaux</p>

	déplacements, médecine de prévention, plan de continuité de l'activité...		<p>Informations d'ordre professionnel</p> <p>Moyens de paiement</p> <p>Informations d'ordre financier et économique</p> <p>Les données sont conservées le cas échéant 5 ans après le départ de l'agent.</p>		
Remontée de donnée via différents outils (SOLEN, démat sociale, démarches simplifiées...)	Collecter des données utiles à la DGOS, non disponibles en routine pour faire un état des lieux ou un suivi d'une mesure de santé publique	DGOS	Coordonnées Contacts et coordonnées professionnelles	Selon l'enquête, en général des professionnels exerçant en établissement, ARS ou en ville	ARS, ES, parfois les professionnels de santé

<p>Réforme autorisations</p>	<p>Annuaire / mailing-listes des groupes de travail techniques dans le cadre de la réforme du régime des autorisations d'activité de soins</p> <p>Animation de groupes de travail techniques pour conduire une réforme.</p>	<p>MSS-DGOS-</p>	<p>Coordonnées Informations d'ordre professionnel</p>	<p>Hiérarchie, agents</p> <p>Partenaires / Parties prenantes : fédérations hospitalières, associations de patients, représentants de professionnels (conseils nationaux professionnels, fédération des spécialités médicales, syndicats)</p> <p>: DGS, HAS, Cnam, INCa, ASN</p>	<p>Interne DGOS</p>
<p>Répertoire national de l'offre et des ressources en santé et accompagnement médico-social (ROR)</p>	<p>1° Présenter l'ensemble des activités et ressources opérationnelles mises en œuvre par les structures et les professionnels de santé et d'accompagnement médico-social mentionnés à l'article 2 et fournir ainsi une vision homogène et exhaustive de l'offre sanitaire et médico-sociale sur le territoire national</p>	<p>DGOS</p>	<p>Professionnels de santé : Nom, prénom, profession, mode d'exercice, coordonnées mail MSSanté et coordonnées téléphoniques</p> <p>Durée de conservation</p>	<p>Professionnels de santé</p> <p>Utilisateurs finaux des données (gestion des comptes)</p>	<p>Les utilisateurs des services numériques en santé habilités ;</p> <p>Les professionnels de santé libéraux, les professionnels médico-sociaux libéraux et les professionnels agissant sous leur responsabilité ;</p> <p>·Les professionnels intervenant dans le système de santé habilités exerçant au sein des établissements, services ou organismes de soins, des établissements ou services médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de</p>

	<p>pour faciliter l'orientation des personnes ;</p> <p>2° Mettre à disposition des services numériques en santé contribuant au parcours de soins des personnes, une description de l'offre de santé et d'accompagnement médico-social homogène et normalisée ;</p> <p>3° Mettre à libre disposition des usagers les données publiques du Répertoire.</p>		<p>1 an après la fermeture de l'activité (déclaration de fin d'activité du professionnel à son ordre, qui le radie et met à jour le RPPS – le ROR récupère l'information au travers de l'alimentation par le RPPS)</p> <p>Données d'identification du compte professionnel</p> <p>Données saisies par le professionnel à la création de son compte</p> <p>Coordonnées</p> <p>Durée d'utilisation du compte de l'utilisateur, soit à compter de la création du compte jusqu'à sa résiliation.</p> <p>Lorsque le</p>		<p>l'action sociale et des familles et au sein des structures de coordination des parcours de santé mentionnées aux articles L. 6327-2 et L. 6327-3 du code de la santé publique ;</p> <p>Les agents administratifs habilités et les gestionnaires de comptes au sein des établissements, services ou organismes de soins, des établissements ou services médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles et au sein des structures de coordination des parcours de santé mentionnées aux articles L. 6327-2 et L. 6327-3 du code de la santé publique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> · Les agents habilités au sein des agences régionales de santé et les groupements régionaux d'appui au développement de la e-santé pour le pilotage régional de l'offre sanitaire et médico-sociale et pour la création et la gestion des comptes en région ; · Les agents habilités au sein des collectivités territoriales pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux qu'elles autorisent ; · Les agents habilités du groupement d'intérêt public mentionné à l'article L. 1111-24 du code de la santé publique en tant qu'administrateur national pour la création et la gestion des comptes ;
--	--	--	--	--	--

			<p>compte est inactif depuis plus de dix-huit mois, les données de l'utilisateur concerné sont supprimées</p> <p>Pour les données des personnes ressources d'une unité (au sein d'un établissement)</p> <p>lignes privées des professionnels</p> <p>Durée de conservation des données</p> <p>1 an après la fermeture de l'activité (déclaration de fin d'activité)</p> <p>Durée de conservation pour les données personnelles liées au formulaire de support :</p> <p>Durée d'utilisation du</p>		<p>Les agents habilités de la DGOS, de la Direction générale de la cohésion sociale, de la Direction générale de la santé, de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, de la Direction du numérique du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.</p>
--	--	--	--	--	---

			<p>compte de l'utilisateur, soit à compter de la création du compte jusqu'à sa résiliation.</p> <p>Lorsque le compte est inactif depuis plus de dix-huit mois, les données de l'utilisateur concerné sont supprimées.</p> <p>Informations de connexion</p> <p>Les traces fonctionnelles et techniques liées à l'utilisation des bases ROR sont conservées pendant une période de 18 mois sauf si le compte est actif</p>		
SIIMOP	Organiser la gestion de l'internat des étudiants de troisième cycle des études de médecine, pharmacie et odontologie	DGOS	<p>Pour les internes : Noms, prénoms, adresses mail</p> <p>Épreuves nationales classantes</p>	Internes en médecine, pharmacie et odontologie	<p>DGOS</p> <p>ARS</p> <p>UFR</p> <p>les CHU et les étudiants concernés (à terme)</p>

			<p>Informations d'ordre professionnel</p> <p>Pour les utilisateurs de SIIMOP : Nom prénom adresse mail, établissement de rattachement</p>		
<p>Suivi centres labellisés (MMR)</p>	<p>Dossiers de suivi des centres de référence et centres de compétence Maladies rares labellisés.</p> <p>Réponse à un appel à candidature national en vue d'une nouvelle labellisation des centres de référence et de compétences par période de validité</p>	<p>DGOS</p>	<p>Données d'identité</p> <p>Coordonnées</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p>	<p>Candidats</p>	<p>Interministériel</p>
<p>Suivi des plans nationaux maladies rares</p>	<p>Suivi des plans nationaux maladies rares (PNMR n° 3 et n°4)</p>	<p>DGOS</p>	<p>Informations d'ordre professionnel</p>	<p>Associations d'usagers</p> <p>Partenaires impliqués par les plans nationaux</p> <p>ARM, HAS, CNSA, ERHR</p>	<p>Interministériel</p>

				Centres de référence maladies rares, filières de santé maladies rares	
Suivi HCP (MMR)	Suivi des Healthcare Providers Suivie de l'appel à candidature européen pour les réseaux européens pour les maladies rares (ERN)	DGOS	Coordonnées Informations d'ordre professionnel	Candidats Partenaires intéressés au bon déroulement de la procédure de candidature Centres de référence maladies rares	Interministériel
Tableau des courriers (MMR)	Gestion des usagers et suivi des réponses effectuées	DGOS	Données d'identité Coordonnées Informations d'ordre personnel	Usagers (patients et aidants)	Interne aux ministères sociaux

*Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont certains agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectent la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 \(legifrance.gouv.fr\)](#)